

## GALERIE PARLEMENTAIRE.



PIERRE FORTIN, ECR., M. D.  
M. P. pour Gaspé, Qué.



HON. JOHN J. C. ABBOTT, C. R., D. C. L.  
M. P. pour Argenteuil, Qué.

## PIERRE FORTIN.

Le capitaine ou le Dr. Fortin, comme on l'appelle communément, est un bel homme de six pieds et deux pouces, aux fortes épaules, au port imposant, que les Canadiens Français sont fiers de reconnaître partout pour un des leurs. "C'est un beau Canadien," disent-ils, avec satisfaction. Une physionomie noble et intelligente, des manières distinguées rehaussent l'effet de son extérieur remarquable et de sa tournure militaire. Il est né à Laprairie près de Montréal, et fit ses études au collège de St. Sulpice où il se fit remarquer par son intelligence et ses succès. Certaines anecdotes que nous avons entendu raconter par ses anciens compagnons de classe prouvent qu'il était plutôt fait pour commander qu'obéir; il avait des allures militaires qui ne convenaient pas toujours à ses professeurs. Son cours d'études fini, il étudia la médecine, prit ses degrés à l'Université McGill, et s'établit à Laprairie. Lors des troubles de 1849, au sujet de l'indemnité des victimes de '37 et '38, le gouvernement le mit à la tête d'un corps de police monté de 50 hommes qu'on fit caserner à Laprairie. Les circonstances ne permirent pas à cette police de rendre les services qu'on en attendait; on a reproché dans le temps au capitaine Fortin d'avoir enduré avec trop de patience des insultes qu'il ne méritait pas.

En 1852, il fut chargé par le gouvernement canadien de la protection des pêcheries dans le Golfe St. Laurent, et on lui donna le commandement de la jolie frégate "La Canadienne." Il s'est fait, dans cette position honorable, une belle réputation de prudence, d'habileté et d'énergie, soit dans ses rapports avec les pêcheurs des côtes maritimes, soit dans ses relations avec les représentants des puissances étrangères. "La Canadienne" a toujours porté fièrement son drapeau sur les eaux du golfe, et son commandant savait le faire respecter et aimer; il était aussi aimable que brave. Tous les printemps, lorsque le pavillon de la frégate flottait sur le grand mât au milieu des tourbillons de fumée, on se rendait en foule pour saluer son départ, et l'automne, on accueillait avec joie son arrivée qui rendait le beau commandant à ses amis et aux Dames dont il égayait les soirées d'hiver. C'était une heureuse vie pleine de fortes et douces émotions et de nobles occupations. Mais un jour, le commandant dit adieu à sa frégate et à ses braves marins; les populations maritimes qu'il avait protégées l'avaient chargé de représenter leurs intérêts dans les deux chambres. Il y a de cela trois ans; il n'est pas encore possible d'apprécier exactement le rôle de l'ex-commandant dans son nouvel élément; autre chose est de conduire une frégate à travers les flots de la mer et de conduire sa barque à travers les orages politiques; autre chose est de commander à des matelots et de parler à une assemblée de députés. Cependant, les premières armes politiques du représentant de Gaspé lui font présager de beaux succès dans sa nouvelle carrière. Il parle facilement les deux langues et prend la parole avec beaucoup d'effet et d'à-propos, chaque fois qu'il s'agit de

l'importante question des pêcheries et de la création de notre marine. Il a, sur ces sujets importants, des connaissances précieuses pour la chambre et le gouvernement. Couronnons cette miniature de l'honorable député en disant que c'est un homme intelligent et instruit qui veut se rendre utile à son pays et parvenir. C'est une noble tâche.

L. O. DAVID.

## HON. JOHN J. C. ABBOTT.

M. Abbott est né à St. André, le 12 mars 1821. Son père, le rev. M. Joseph Abbott était ministre anglican de l'église de St. André. Il a fait d'excellentes études à l'Université McGill de cette ville; il est doyen de la faculté de droit de cette institution où il occupe la chaire de professeur de loi commerciale. Admis au Barreau en 1847, il s'y est fait une belle position et une riche clientèle. Il est membre du Parlement pour son comté natal, Argenteuil, depuis 1857. Nommé solliciteur général dans l'administration Macdonald-Sicotte, il s'acquitta de ses devoirs avec honneur et se donna le trouble de représenter en personne la Couronne devant la Cour du Banc de la Reine; tant d'exactitude et d'amour du travail étaient vraiment étonnants pour un solliciteur-général. Sa conduite politique semble avoir varié suivant le temps et les circonstances; depuis que nous le connaissons il a toujours paru être du côté des ministres; c'est le meilleur côté pour des hommes, comme M. Abbott, dont le caractère doux et facile doit fuir les désagréments et les luttes qu'engendrent les convictions politiques. La politique doit être pour lui un moyen et non un but; il n'a pas l'air d'y chercher la gloire et le triomphe de tel ou tel principe au détriment de ses intérêts et surtout de sa tranquillité: le succès dans sa profession paraît avoir été sa principale ambition. Regardez cette figure douce, affable et souriante, cette physionomie calme et fine, écoutez cette voix mielleuse et délicate, et vous direz que cet homme là doit être fait pour les travaux tranquilles et sérieux, les plaisirs de la famille et de l'amitié. Il doit aimer à vivre autant qu'à travailler, à satisfaire les goûts de ses amis autant que les siens.

M. Abbott parle bien, avec délicatesse et discernement, et sans effort; la pensée est vive et prompte, et les mots pour la dire viennent aisément; il saisit en un clin d'œil tous les côtés de la question, délègue d'une main délicate tous les fils qui la rattachent et s'exprime dans un langage clair, élégant et précis.

Il s'est distingué dans la fameuse cause des *Raiders*, qui lui a donné l'occasion de déployer toutes les ressources de son intelligence vive, large et lucide, toute la force de son discernement.

Finissons par son œuvre principale, sa loi de banqueroute, qui fait depuis quatre ans le tourment des avocats et des créanciers et le bonheur des débiteurs insolubles.

On a dit que cette loi était transitoire et faite dans le but de faire une bonne fois un lavage général dans le commerce; c'était une grave mission et, il faut le dire, elle l'a accomplie avec exactitude. Beaucoup sont d'opinion qu'on devrait lui donner son congé, qu'elle a fait son temps parmi nous; il faut avouer qu'avec une pareille loi il y a plus de plaisir à être débiteur qu'à être créancier. Il est étonnant que les avocats qui prennent tant de soin de leurs intérêts, ordinairement, aient laissé passer une mesure si fatale à la profession. M. Abbott, lui, la trouve bonne, très bonne même; c'est bien naturel, elle a rempli ses bureaux de clients et ses coffres forts de nombreux dollars. C'est, dans tous les cas, un travail qui demandait du talent, du jugement et des études sérieuses.

L. O. DAVID.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE.

Le vote sur l'établissement du gouvernement constitutionnel en France sera émis le 8 mai, vérifié le 10 et proclamé officiellement le 12.

Voici le projet de plébiscite tel qu'il est publié par le *Journal officiel*:

"Le peuple approuve les réformes libérales opérées à la Constitution depuis 1860, par l'empereur avec le concours des grands corps législatifs de l'Etat, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870."

Le décret impérial implique ensuite le mode suivant lequel il sera procédé au vote. Les boîtes de scrutin seront ouvertes depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Le relevé des votes commencera immédiatement après la clôture du scrutin.

La formule du vote sera le mot "oui" ou "non" écrit sur du papier. Les électeurs de l'armée et de la marine voteront dans leurs garnisons respectives ou à leur résidence au moment du vote.

Quelques-unes des réunions politiques qui ont eu lieu en France, ont été très turbulentes. Dans toutes les réunions qui ont eu lieu à Paris, les cris de *Vive la République!* se sont fait entendre. Le premier ministre Ollivier, a été violemment attaqué par les orateurs qui l'ont traité de traître et de renégat. Au sortir de toutes ces réunions, les cris de *Vive la République!* ont été poussés de nouveau, et dans quelques endroits on a chanté la Marseillaise. Il n'y a pas eu d'émeute cependant.

Voilà M. Emile Ollivier académicien! 26 voix sur 28! Garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, député, et l'un des quarante de l'Académie française: voilà ce qui est échu en un an à un simple avocat de Paris, rayé du tableau par ses collègues parce qu'il était le conseil salarié du viceroi d'Égypte. Quelle fortune!

Succéder à Lamartine après avoir remplacé M. Rouher, hériter à la fois du fauteuil de l'un et du portefeuille de l'autre; quel coup du sort.

On peut dire d'un seul mot que la principale qualité oratoire de M. Emile Ollivier est une facilité exceptionnelle à condenser tout un monde d'idées dans une formule brève, qu'il met en saillie, et qu'il enfonce ainsi à jamais dans l'esprit de ses auditeurs.

Il écrit comme il parle, avec une certaine rigidité à peine adoucie par quelques agréments poétiques.